

ORDONNANCE COLLECTIVE

Ordonnance collective : Effectuer un bilan sanguin chez la femme enceinte avec douleur abdominale et/ou saignement vaginal		Numéro Urgence 18
DESCRIPTION : Effectuer un bilan sanguin incluant un groupement sanguin ainsi qu'un test de grossesse sérique, chez la femme enceinte se présentant à l'urgence pour douleur abdominale et/ou saignement vaginal.	DATE DE MISE EN VIGUEUR : 2011-05-10	DATE DE RÉVISION : 2012-09-18 2016-06-14
TITRE DU PROTOCOLE : Évaluation et interventions de l'infirmière visant à mieux documenter la condition physique de la femme enceinte présentant une douleur abdominale et/ou des saignements vaginaux.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES <ul style="list-style-type: none">Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. PROFESSIONNELLES HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE : Les infirmières des urgences (hôpital Fleurimont et Hôtel-Dieu) du CHUS (triage, évaluation, débordement, stabilisation) possédant la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

Clientèle visée :

- Femme enceinte présentant douleur abdominale et/ou saignement vaginal avec au moins un des critères suivants :
 - tachycardie (≥ 100)
 - hypotension ($< 90/60$)
 - douleur abdominale modérée (4 à 7/10) à sévère ($\geq 8/10$)
 - saignement vaginal important (≥ 1 serviette à l'heure)

Situation clinique visée par

- Douleur abdominales persistantes et/ou saignement vaginal chez la femme enceinte.

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

- Aucune.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

- Effectuer un bilan sanguin chez la femme enceinte en vue d'accélérer son évaluation.

Ordonnance collective :	Numéro
Effectuer un bilan sanguin chez la femme enceinte avec douleur abdominale et/ou saignement vaginal	Urgence 18

PROTOCOLE :

TITRE :

Évaluation et interventions de l'infirmière visant à mieux documenter la condition physique de la femme enceinte présentant une douleur abdominale et/ou des saignements vaginaux.

SÉQUENCES :

1. Évaluer sommairement la patiente incluant la prise de signes vitaux (T.A., pouls, respiration, saturation, T⁰ et évaluation de la douleur).
2. Obtenir le consentement de la patiente pour effectuer le bilan sanguin.

3. Afin d'obtenir le résultat du groupe sanguin par fax en stat :

Étamper les deux copies du formulaire # 0-6-10775 Rév. 2010-06 « Ordonnance médicale de produits sanguins labiles ou stables » dans la marge gauche en haut à l'aide de l'étampe:

Étampe A pour Fleurimont :

GROSSESSE SAIGNEMENT / DLR ABDOMINALE
FAXER RÉSULTAT DU CODE 50 STAT
À L'URGENTOLOGUE au # 16461

Étampe B pour l'Hôtel-Dieu :

GROSSESSE SAIGNEMENT / DLR ABDOMINALE
FAXER RÉSULTAT DU CODE 50 STAT
À L'URGENTOLOGUE au # 26773


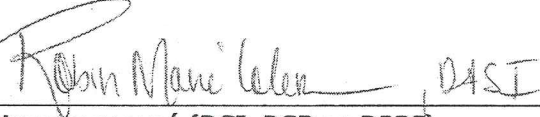
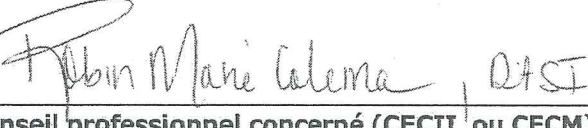

4. Procéder au bilan sanguin comprenant : FSC, électrolytes, BHCG sérique, PT, PTT, groupement sanguin et les faire parvenir au laboratoire et à la banque de sang (groupement sanguin).
5. Prescrire le bilan sanguin au nom du médecin # 1 de l'urgence Fleurimont ou du médecin « C » à l'urgence Hôtel-Dieu, si la patiente est à l'ambulatorioire ou au médecin assigné si la patiente est couchée à l'évaluation.

Alerte : Le code 50 est essentiel et a deux utilités :

- Déterminer le groupe sanguin en cas de transfusion
- Déterminer le **RH** de la patiente. Dans le cas où la patiente est **RH négatif**, un winrho pourrait être nécessaire pour **protéger le fœtus et la mère** lors d'une grossesse subséquente afin d'éviter des avortements spontanés.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Ordonnance collective :	Numéro
Effectuer un bilan sanguin chez la femme enceinte avec douleur abdominale et/ou saignement vaginal	Urgence 18
<p>6. Documenter l'ordonnance collective de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur la feuille d'ordonnance médicale :<ul style="list-style-type: none">- Inscrire : selon l'OC#18 et signer l'ordonnance.<i>N.B. : S'il y a lieu, documenter l'ordonnance dans le dossier informatisé « ARIANE ».</i>• Sur la feuille de note d'observation de l'infirmière :<ul style="list-style-type: none">- Inscrire :<ul style="list-style-type: none">• L'évaluation de la patiente incluant :<ul style="list-style-type: none">▪ les éléments justifiant l'application de l'ordonnance collective,▪ les interventions posées.	
<p>RÉFÉRENCES</p> <p>BANQUE DE SANG. CHUS. Dr Patrice Beauregard et Mme Nicole Gagnon, chargée technique de sécurité transfusionnelle (2011).</p>	

Ordonnance collective : Effectuer un bilan sanguin chez la femme enceinte avec douleur abdominale et/ou saignement vaginal	Numéro Urgence 18
ÉLABORÉE PAR : Carine Couturier, infirmière clinicienne en développement clinique, Programme clientèle médecine générale et urgence.	
Maryse Grégoire, conseillère cadre clinicienne, Programme clientèle médecine générale et urgence.	
EN COLLABORATION : Jean-François Deshaies, MD, service d'urgence Dominic Harnois, MD, service d'urgence Véronique Verrier, MD, service d'urgence Nathalie Gagnon, MD, service d'urgence	
APPROBATION :	
 _____ Médecin, chef du département clinique	2016.06.01 _____ Date
N/A _____ Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)	_____ Date
 _____ Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)	2016.06.02 _____ Date
 _____ Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)	2016.06.02 _____ Date
 _____ Président du CMDP	2016.06.14 _____ Date
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : _____	

